

**GAEC DE LA MOULDE**

**Javernac**

**16310 LEZIGNAC DURAND**

## *Avenant N°2*

# *Plan d'Épandage d'Effluents d'élevage*

**ICPE soumise à Autorisation**

**Elevage Bovins lait**

**Site Javernac**



**Siège**  
ZE Ma Campagne  
16016 ANGOULEME CEDEX  
Tel : 05 45 24 49 49  
Fax : 05 45 24 49 99  
accueil@charente.chambagri.fr

**Antenne Ouest Charente**  
7 rue du stade  
16130 SEGONZAC  
Tel : 05 45 36 34 00  
Fax : 05 45 36 34 06  
ouest-ch@charente.chambagri.fr

**Antenne Sud Charente**  
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine  
16190 MONTMOREAU  
Tel : 05 45 67 49 79  
Fax : 05 45 25 19 24  
sud-ch@charente.chambagri.fr

**Antenne Charente Limousine**  
2 et 4 allée des Freniers  
16500 CONFOLENS  
Tel : 05 45 84 09 28  
Fax : 05 45 84 43 83  
ch-limousine@charente.chambagri.fr

**Antenne Nord Charente**  
Avenue Paul Mairat  
16230 MANSLE  
Tel : 05 45 31 05 41  
Fax : 05 45 31 26 62  
nord-ch@charente.chambagri.fr



**République Française**  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 181 600 016 000 24  
APE 9411Z

[www.charente.chambagri.fr](http://www.charente.chambagri.fr)

**Dossier réalisé par Sylvain Jonette**  
TL : 05 45 24 49 40/ 06 19 85 25 12

*juillet 2020*

## **OBJET DE L'AVENANT N°2 :**

Suite à l'enquête publique en date du 9 au 16 mars 2020 et du 24 juin au 17 juillet 2020, un certain nombre de remarques ont été émises par le commissaire enquêteur sur le plan d'épandage en date du 23 juillet 2020.

Aussi, des modifications correctives au plan d'épandage de septembre 2016, sont apportées par ce présent document.

Les modifications apportées concernant l'exploitation réceptrice Gaec Ameline Dujarrier par l'avenant de juin 2020 sont conservées et intégrées dans ce document.

Les modifications sont de 2 ordres :

- Modifications de la surface potentiellement épandable de 4 exploitations réceptrices de lisier de bovins, prévues par le plan d'épandage de septembre 2016 (cf pages suivantes)  
Remarque : les parcelles N°12GM et 21GM ont une bande tampon de 10m le long du lac de Mas Chaban: bandes enherbées + sentier. Il n'y a donc pas de zone interdite d'épandage de définie.
- Il est fait Mention de l'existence nouvelle de l'Espace naturel sensible (ENS) du Lac de Mas Chaban jouxtant certaines parcelles retenues dans le plan d'épandage et, créé le 13 décembre 2018.  
Le projet du fait de la mise en place de zones d'épandage interdites le long du lac tient compte de cette ENS.

Le reste du projet (volume d'activité de l'élevage, etc) n'est en aucun cas changé.

## Modifications du périmètre d'épandage des effluents de l'élevage bovins lait :

4 exploitations réceptrices modifient la surface potentiellement épandable aux effluents d'élevage bovins lait du Gaec de La Moulde :

### 1) Surfaces épandables actualisées en 2020 de l'Exploitation tierce : GAEC AMELINE DUJARRIER

#### Suppression de nombreuses parcelles

N° îlot	Nom parcelle	Commune	Type de sol	Surface Exploitée/ha	SPE/ha 50m/tiers	SPE/ha en Aptitude 1	Motif d'exclusion
1GD	Les Sagnes	Le Lindois	Limons/Gneiss	7,9	6,38		Cours d'eau, habitation
2GD	Champoutre	Massignac	Limons/Gneiss	64,05	53,89		Cours d'eau, habitation, étangs,
4GD	Chablanc	Mouzon	Limons/altérite	1,28	1,28		Cours d'eau
7GD	Morandie	Le Lindois	Limons/Gneiss	1,48	1,38		Habitation
8GD	Morandie	Le Lindois	Limons/Gneiss	3,02	2,8		Habitation
				<b>TOTAL</b>	<b>65,73</b>	<b>0</b>	

\*SPE : surface potentiellement épandable

La réduction importante de la surface épandable du lisier de bovins lait du Gaec de la Moulde, ainsi que celle du troupeau de bovins viande du Gaec Ameline Dujarrier modifie la charge en azote organique de cette exploitation réceptrice.

Le volume d'exportation de lisier de bovins entre les 2 structures est donc changé. La fiche d'exploitation en annexe, mesure cette charge et montre le respect de l'équilibre azoté en azote organique.

Les autres exploitations réceptrices suivantes et concernées par ces modifications, n'ont pas de modifications significatives pour varier fortement la charge en azote organique. Leur fiche élaborée dans le plan d'épandage d'origine, n'est donc pas actualisée.

## 2) Surfaces épanposables actualisées en 2020 de l'Exploitation tierce : GAEC PEYREIRES

### Suppression du N°17GP

N° îlot	Nom parcelle	Commune	Type de sol	Surface Exploitée/ha	SPE/ha 50m/tiers	SPE/ha en Aptitude 1	Motifs d'exclusion
1GP	La Garenne	Genouillac	Limons/Gneiss	18,79	17,69		cours d'eau, Habitation RQ : habitation exploitant récepteur,
2GP	Les Pièces de Juiliat	Cherves Chatelars	Limons/Gneiss	10,71	10,71		
3GP	Les Bois Redons	Roumazières	Limons/altérite	2,02	2,02		
4GP	La Perducie	Genouillac	Limons/altérite	4,23	2,74	2,74 ZH	Cours d'eau, habitations
6GP	Le Taillis	Genouillac	Limons/Gneiss	3,44	3,19		habitations
7GP	Le Grand Fougerier	Genouillac	Limons/Gneiss	8,53	8,53		
8GP	Le Masquentin	Genouillac	Limons/Gneiss	7,82	6,79	6,79 pente	Cours d'eau, habitation
9GP	Le Masquentin	Genouillac	Limons/Gneiss	2,05	1,68	1,68 pente	Cours d'eau, habitation
11GP	La Perducie	Genouillac	Limons/altérite	5,8	4,91	4,91 ZH	Cours d'eau
14GP	Rancogne	Genouillac	Limons/Gneiss	8,21	5	5 pente	Cours d'eau, habitation
15GP	Lascoux	Genouillac	Limons/Gneiss	3,94	2,67		Cours d'eau
16GP	Le Grand Fougerier	Genouillac	Limons/Gneiss	3,49	3,49	3,49 pente	
20GP	Les Rouyères	Lézignac Durand	Limons/altérite	6,48	4,75		Cours d'eau
24GP	Les Bougnas	Roumazières	Limons/altérite	7,36	6,16		habitations

SPE : surface potentiellement épanposable

<b>N° ilot</b>	<b>Nom parcelle</b>	<b>Commune</b>	<b>Type de sol</b>	<b>Surface Exploitée/ha</b>	<b>SPE/ha 50m/tiers</b>	<b>SPE/ha en Aptitude 1</b>	<b>Motifs d'exclusion</b>
28GP	Les Bougnas	Roumazières	Limons/altérite	2,35	0		Future déviation
30GP	Les Bois Redons	Roumazières	Limons/altérite	15,3	12,62		Cours d'eau
32GP	Bois d'Aval	Roumazières	Limons/altérite	2	1,85		habitation
33GP	La grande Piece	Suris	Limons/altérite	1,68	0		Future déviation
34GP	Le Querois	Suris	Limons/altérite	1,47	1,47		
35GP	Le Querois	Suris	Limons/altérite	0,57	0		Future déviation
37GP	La Rélie	Genouillac	Limons/altérite	6,59	6,12		habitation
38GP	La Rélie	Genouillac	Limons/altérite	4,74	0		Habitation, étang, cours d'eau
40GP	Braquet	Genouillac	Limons/altérite	2,94	2,44		Cours d'eau
41GP	Les Garennes	Montemboeuf	Limons/Gneiss	21,72	16,11	16,11 pente	Habitations, cours d'eau, zone humide
42GP	Les Labourières	Montemboeuf	Limons/Gneiss	47,37	35,52	35,52 pente, ZH*	Cours d'eau, habitations, bois Sol humide hydromorphe
43GP	Les Chaumes	Montemboeuf	Limons/Gneiss	0,8	0,8		
47GP	Chez l'Hiver	Montemboeuf	Limons/Gneiss	6,08	5,41		habitations
				<b>TOTAL</b>	<b>168,17</b>	<b>70,89</b>	

### 3) Surfaces épanchables actualisées en 2020 de l'Exploitation tierce : TERRACHER Fabrice

Prise en compte de bordures du lac N°3TF et 5TF

N° îlot	Nom parcelle	Commune	Type de sol	Surface Exploitée/ha	SPE/ha 50m/tiers	SPE/ha en Aptitude 1	Motifs d'exclusion
1TF	Les Gracias	Massignac	Limons/altérite	10,89	8,34	8,34 pente, lac	Lac, habitation, bois
2TF	Les Gracias	Massignac	Limons/altérite	13,83	10,69		Cours d'eau, rq : habitation exploitant récepteur
3TF	Les Sèches	Massignac	Limons/altérite	5,29	4,15		Cours d'eau
4TF	Les Sèches	Massignac	Limons/altérite	0,37	0		Etang, taille
5TF	Les Sèches	Massignac	Limons/altérite	2,46	2		Cours d'eau
6TF	Le Sale	Massignac	Limons/altérite	9,06	8,85		habitation
7TF	Le Sale	Massignac	Limons/altérite	0,7	0,7		Rq : local non habité
8TF	Les Gracias	Massignac	Limons/altérite	0,42	0		Habitation, taille
9TF	Landes Des Etangs	Massignac	Limons/altérite	12,05	10,38	10,38 pente	Cours d'eau
10TF	Le Tard	Massignac	Limons/altérite	13,69	13,55		Habitations et habitation récepteur
11TF	Chez Ladrat	Mouzon	Limons/altérite	15,92	7,08		Cours d'eau, habitations
				<b>TOTAL</b>	<b>65,74</b>	<b>18,72</b>	

SPE : surface potentiellement épanchable

#### 4) Surfaces épanposables actualisées en 2020 de l'Exploitation tierce : GAEC THIBAUD

##### Suppression du N°33GT et 36GT

N° ilot	Nom parcelle	Commune	Type de sol	Surface Exploitée /ha	SPE/ha 50m/tiers	SPE/ha en Aptitude 1	Motif d'exclusion
1GT	Les Landes de la Tuilerie	Verneuil	Limons/gneiss	19,48	12,17		Cours d'eau, bois Rq : Bâtiment d'élevage récepteur
7GT	Servolles	Massignac	Limons/gneiss	22,58	19,80		Ruisseau, bois Partie humide hydromorphe Rq : Bâtiment d'élevage récepteur
8GT	Les Sagnes	Massignac	Limons/gneiss	0,67	0,67		
9GT	Mariaux	Massignac	Limons/gneiss	2,75	2,13	2,13 ZH	Habitation
10GT	Mariaux	Massignac	Limons/gneiss	3,44	2,43		habitation
11GT	Mariaux	Massignac	Limons/gneiss	2,04	2,04		
12GT	Les Clavelles	Massignac	Limons/gneiss	1,95	0		Cours d'eau
14GT	Hautes Landes de Verneuil	Verneuil	Limons/gneiss	1,92	1,2		Cours d'eau
15GT	Le Buisson	Verneuil	Limons/gneiss	2,04	2,04		
16GT	Le Recoua	Mouzon	Limons/altérite	4,6	0		Cours d'eau, ZH, pente
17GT	Les Cavailles	Mouzon	Limons/altérite	3,83	2,02	2,02 pente, ZH	Cours d'eau
18GT	Chez Mourgout	Mouzon	Limons/altérite	11,22	9,49	9,49 pente	Cours d'eau, habitations
19GT	Chez Rassat	Suris	Limons/altérite	24,49	23,48	23,48 pente, ZH	habitations Remarque : fossé sur une partie
20GT	Chez Rassat	Suris	Limons/altérite	6,55	5,73	5,73 pente, ZH	habitations
22GT	Chez Rassat	Suris	Terrasse alluviale	7,5	6,92	6,92 pente, ZH	Habitations, cours d'eau, Remarque : fossé sur une partie
23GT	La Vieille Vigne	Lézignac Durand	Limons/altérite	9,32	8,76	8,76 pente	lac
24GT	Chez Boissonnot	Lézignac Durand	Limons/altérite	6,4	6,19		habitations

SPE : surface potentiellement épanposable ZH : zone humide

N° ilot	Nom parcelle	Commune	Type de sol	Surface Exploitée/ha	SPE/ha 50m/tiers	SPE/ha en Aptitude 1	Motif d'exclusion
25GT	Chez Manot	Lézignac Durand	Limons/altérite	8,74	8,19		habitations
26GT	Chez Manot	Lézignac Durand	Limons/altérite	4,85	3,7		habitations
27GT	Chez Boissonnot	Lézignac Durand	Limons/altérite	4,18	4,09		habitation
28GT	Franc Marie	Mouzon	Limons/altérite	9,42	8,31		Cours d'eau
29GT	Les Rouyères	Lézignac Durand	Limons/altérite	12,58	6,40	6,40 pente, ZH	Cours d'eau, habitation, pente >15%
30GT	La Garenne	Lézignac Durand	Limons/altérite	8,39	7,13	7,13 pente	lac
31GT	Les Débats	Mouzon	Limons/altérite	1,7	1,7		
32GT	Chez Boissonnot	Mouzon	Limons/altérite	5,98	5,93		habitation
34GT	Les Pots	Lézignac Durand	Limons/altérite	5,21	2,31		Lac, habitation Rq : Bâtiment d'élevage récepteur
35GT	Les Pots	Lézignac Durand	Limons/altérite	5,81	3,57		Lac, habitation
37GT	Sabensac	Lézignac Durand	Limons/altérite	4,2	3,69	3,69 pente	habitations
38GT	Rencoulaine	Lézignac Durand	Limons/altérite	2,97	2,60		habitations
39GT	Laquais	Lézignac Durand	Limons/altérite	19,54	14,02		Cours d'eau, habitations Rq : habitation récepteur
40GT	Rencoulaine	Lézignac Durand	Limons/altérite	22,76	16,34	16,34 pente, ZH	Cours d'eau, habitations
41GT	Chez Rouis	Lézignac Durand	Limons/altérite	8,1	5,78		Cours d'eau, habitations
42GT	Chez Rouis	Lézignac Durand	Limons/altérite	8,44	8,4		habitation
43GT	Clos de la Fontaine	Lézignac Durand	Limons/altérite	6,5	6,11		Cours d'eau
44GT	Chez Boige	Lézignac Durand	Limons/altérite	9,17	9,17	9,17 pente	
45GT	Foucherie Neuve	Lézignac Durand	Limons/Gneiss	2,62	2,12		habitation
46GT	Foucherie Neuve	Lézignac Durand	Limons/Gneiss	2,06	2,06	2,06 pente	
47GT	Le Roc	Lézignac Durand	Limons/Gneiss	5,87	4,36	4,36 pente	Cours d'eau
				<b>TOTAL</b>	<b>231,05</b>	<b>107,68</b>	

SPE : surface potentiellement épanachable ZH : zone humide



**RECAPITULATIF DE LA SPE  
PAR EXPLOITATION ET COMMUNE**

<b>Exploitation Réceptrice</b>	<b>Surface épan­dable/ha</b>	<b>SPE en aptitude 2</b>	<b>SPE en aptitude 1</b>
Gaec de La Moulde	272,67	139,92	132,75
Earl Doucet	41,9	27,39	14,51
GAEC Thibaud	231,05	123,37	107,68
Gaec Des Peyrières	162,82	86,58	76,24
Juhel Raymonde	79,59	24,2	55,39
Terracher Fabrice	65,74	47,02	18,72
Gaec du chêne de la Dôme	47,83	40,09	7,74
Gaec Ameline Dujarrier	65,73	65,73	0
<b>TOTAL</b>	<b>967,33</b>	<b>554,3</b>	<b>413,03</b>

Soit 8 exploitations agricoles concernées

<b>Commune</b>	<b>Surface épan­dable/ha</b>
Chabanais	80,05
Cherves Chatelars	10,71
Exideuil	1,29
Genouillac	65,40
Lé­zignac Durand	219,97
Le Lindois	10,56
Massignac	172,23
Mouzon	53,56
Montemboeuf	57,84
Pressignac	35,36
Roumazières	22,65
Suris	47,08
St Quentin sur Charente	131,17
Verneuil	59,46
<b>TOTAL</b>	<b>967,33</b>

Soit 14 communes concernées

## **CALCUL DU DIMENSIONNEMENT**

### **DU PLAN D'EPANDAGE du Gaec de la Moulde**

Le projet du Gaec de La Moulde porte sur **650** vaches laitières et leur suite soit une charge annuelle en azote du troupeau de **79350** UN avec une production de lisier de bovins dilué par les eaux de salle de traite et les pluies de **18744**m<sup>3</sup> et de fumier de **1150**T selon le calcul Dexel. Il y a du pâturage de prévu sur les 2 sites d'élevage sur environ 80ha de prairies.

#### 1) Charge en azote organique d'origine animale sur les exploitations réceptrices de lisier :

Les fiches d'exploitation en annexe, recensent la charge en azote existante et projetée pour chaque exploitation réceptrice.

Deux critères sont chiffrés :

- Le bilan global azoté avant apport d'engrais minéraux :
  - Production d'azote organique par le troupeau existant
  - + azote du lisier de bovins importé par le Gaec de la Moulde
  - l'exportation d'azote par les cultures
- La charge en azote organique d'origine animale par an par ha de SAU cultivée (lisier de bovins importé compris) en veillant à ce qu'elle ne dépasse pas 170 (anticipation sur une application Directive Nitrates).

#### 2) Dimensionnement pour faisabilité des chantiers d'épandage :

18744m<sup>3</sup> de lisier sont à épandre chaque année :

Si on retient la dose moyenne de 45m<sup>3</sup>/ha, la surface nécessaire annuelle est de l'ordre de **416**ha.

A cela il faut prévoir à 25t/ha de fumier, **46**ha pour les 1150T de fumier produit.

Les parcelles du fait de présence de végétation des cultures à des stades périodiquement sensibles ne sont pas constamment disponibles aux épandages de lisier. Il y a donc nécessité de prendre une surface épandable deux fois supérieure au moins aux besoins annuels.

De plus, certaines parcelles plus argileuses ne seront pas portantes aux passages de tonne à lisier en fortes périodes pluvieuses.

Ainsi, 924ha de SPE (surface potentiellement épandable) nous paraît être une surface minimum bien adaptée au projet.

Une surface épandable supérieure et proche (moins d'émissions CO<sub>2</sub> dans le transport) des 2 sites d'élevage a été définie.

### 3) Répartition du lisier de bovins :

Un volume minimum de **8361** m<sup>3</sup> de lisier dilué devra être exporté du Gaec De la Moulde (cf calcul pages 8 & 9 du plan d'épandage).

Des quantités **potentielles** supérieures et adaptées d'exportations de lisier du Gaec De la Moulde ont été définies pour les 7 exploitations réceptrices (cf fiches d'exploitation en annexe) représentant **12600m<sup>3</sup>** de lisier dilué.

# ANNEXES

- Fiche d'exploitation Gaec Ameline Dujarrier
- Avenant convention d'épandage Gaec Ameline Dujarrier
- Avenant convention d'épandage Gaec des Peyrières
- Avenant convention d'épandage Gaec Thibaud
- Carte des aptitudes modifiées des 2 parcelles de M Terracher Fabrice

**FICHE D'EXPLOITATION N°3**

NOM : GAEC AMELINE DUJARRIER  
 ADRESSE : Champoutre 16310 MASSIGNAC  
 ☎ : 05 45 65 01 70 Mme Ameline Christine

Cultures pratiquées	Surface en ha	Rendement Moyen/ha Qx ou t MS	Exportations d'azote	
			En kg/ qtl ou T*	En kg/exploitation
Tournesol	12,06	22	1,9	504
Maïs grain irrigué	35,19	100	1,2	4223
Prairie naturelle	4,82	6	25	723
Prairie temporaire	23,71	8	25	4742
jachère	4	0		0
<b>Total Cultivé</b>	<b>79,78</b>		<b>TOTAL A</b>	<b>10192</b>

\* source Comifer 2013

Elevage présent  2020	Production d'azote en kg/animal*	effectif	Production d'azote sur l'exploitation  En kg
Vache nourrice, sans son veau	68	30	2040
Mâle > 2 ans	73	2	146
Femelle < 1 an croissance	25	10	250
Femelle 1-2 ans, croissance	42,5	10	425
Broutard < 1 an, engraissement	27	18	486
Bovins engrais 1-2ans	40,5	18	729
		<b>TOTAL B</b>	<b>4076</b>

\* source Dexel

BILAN AZOTEE SUR L'EXPLOITATION	Nature, origine	quantité	Valeur azotée en unités
Lisier de bovins 3.18un/m3 POTENTIEL importé	Gaec de la Moulde	<b>Potentiel : 1800m3</b>	C = 5724
Autres Matières organiques importés		Néant	0
Matières organiques exportés		Néant	0
Bilan azoté avant apport d'engrais minéraux en kg / exploitation = B – A + C			-392
Bilan azoté avant apport d'engrais minéraux en kg/ ha			<b>-5</b>

Respect du ratio Directive Nitrates 170UN organique/an/ha

## Avenant à la Convention d'épandage d'effluents d'élevage.

Entre : Le GAEC de la Boulede lieu dit Tavernac 16310  
Lesignac-Jurand, représenté par un de ses gérants,  
Monsieur Van der Velden Jean demeurant à Tavernac  
16310 Lesignac-Jurand et désigné comme suit par  
le "producteur".

et : Le GAEC AMELINE DUSARRIER lieu dit Champouche  
16310 Massignac, représenté par un de ses gérants,  
Monsieur AMELINE Claude demeurant à 3 Champouche  
et désigné comme suit par le "preneur".

Ayant été exposé que :

- Les parcelles suivantes :

n° 569 - 669 - 869 - 1069 - 1169 - 1269 - 1369 - 1469  
1569 - 1669 - 1769 - 1869

seront libérées suite à une cessation de Bail  
à partir du 31/12/2020.

En conséquence de quoi elles seront exclues du  
plan d'épandage du GAEC de la Boulede.

à Massignac le 15/06/2020.

GAEC de la Boulede  
le "producteur"

GAEC AMELINE DUSARRIER  
le "preneur"



Avenant a la Convention d'épandage  
d'effluents d'élevage.

- entre

Le gae de la Houle lieu de Javernac 16310 Lesignac. d<sup>d</sup>  
représenté par un de ses gerants M. Van der Veken Jean  
Javernac 16310 Lesignac. D<sup>d</sup>  
et désigné dans ce qui suit par le producteur

et  
Le gae des Peyrieres, Raucoigne 16270 Genouillac  
représenté par un de ses gerants M. Viraucand Patrick  
Raucoigne, Genouillac 16270  
et désigné dans ce qui suit par le "preneur."

Ayant été exposé que

M. Coursaud Jean Pierre demeurant La brousse  
16310 Lesignac. D<sup>d</sup> ayant exprimé sa inquiétude quand  
a l'épandage de lisier près de chez lui,  
M. Viraucand Patrick propose de retirer d'ensemble de la  
parcelle du plan d'épandage.

Nous décidons d'un commun accord de retirer la  
parcelle 17 GP de 6<sup>ha</sup> 11 dont 5<sup>ha</sup> 85 épandable du  
plan d'épandage du Gae de la Houle  
a Lesignac Durant le 12.07.2020  
Gae de la Houle

Gae des Peyrieres

van der Veken



## Avenant a la convention d'épandage d'effluents d'élevage.

- Entre le Baec de la Houle lieu dit Javernac  
16310 Lesignac-Durand, représenté par un de ses  
gerants, monsieur Van der Veldy Jean  
demeurant a Javernac 16310 Lesignac-Durand  
et désigné comme suit par le "producteur"

et  
le Baec Thibaud lieu dit Laquais 16310  
Lesignac-Durand représenté par un de ses gerants  
Monsieur Thibaud Julien  
et désigné comme suit "le preneur"

### Ayant été exposé que

M et Mme Agostinelli demeurant le Bourg Lesignac, Dd  
ayant pris connaissance du plan d'épandage lors du dépôt  
du dossier en enquête publique nous font remarques  
- que le périmètre d'exclusion autour de leur habitation  
n'a pas été pris en compte

- les parcelles 33 et 36 GT du plan d'épandage présentent  
aussi des pentes, la proximité du lac et une forme  
géométrique qui rend difficile l'épandage.

Nous décidons de les exclure du plan d'épandage du  
Baec de la Houle.

a Lesignac le 21.03.2020.

Baec de la Houle  
le producteur  
Vallet

Baec Thibaud -  
le preneur  




